



Laon, le 12 septembre 2018

## Communiqué de presse

### **Convention relative aux modalités de traitement des fiches signalétiques des victimes de violences conjugales dans le département de l'Aisne**

Nicolas Basselier, préfet de l'Aisne, a signé ce mercredi 12 septembre avec le président du conseil départemental, les procureurs de la République de Laon, de Saint Quentin et de Soissons, la directrice départementale de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie, la présidente du CIDFF de l'Aisne (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et le président de France Victimes 02, une convention relative aux modalités de traitement des fiches signalétiques des victimes de violences conjugales dans le département.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des orientations du 5<sup>e</sup> plan national de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019), qui fixe trois principaux objectifs :

- assurer effectivement l'accès aux droits et sécuriser les parcours des femmes victimes de violences ;
- renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants ;
- lutter contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol.

La prévention et la lutte contre l'ensemble de ces violences constituent une priorité de l'action du Gouvernement. Les chiffres des violences conjugales dans notre département demeurent élevés, la prise en charge des victimes reste donc une priorité.

Pour y remédier, le département de l'Aisne s'est doté depuis plusieurs années de six réseaux de lutte contre les violences. Ces réseaux, composés de différents partenaires (UTAS, CAF, associations d'aides aux victimes, structures d'hébergement, SIAO, associations caritatives, collectivités intercommunales, locales, forces de l'ordre, etc.), couvrent l'ensemble du département et permettent d'assurer un meilleur suivi des femmes victimes de violences.

Une réelle dynamique s'est ainsi constituée avec notamment la réalisation d'outils communs de communication et d'une cartographie interactive pour améliorer l'accompagnement des victimes de violences.

Le travail partenarial entre les trois parquets du département, le conseil départemental, la gendarmerie, la police, le CIDFF et France Victimes a abouti à la création d'outils communs sous la forme de fiches signalétiques, permettant à toute victime de violences conjugales qui se présentera dans un commissariat ou une gendarmerie, qu'il y ait dépôt de plainte ou non, de bénéficier d'un accompagnement adapté.

Ces fiches ont pour vocation de consigner le parcours de la victime. Les deux associations intervenantes (CIDFF et France Victimes) pourront ainsi la contacter directement mais également une personne de confiance que la victime aura désignée.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02